

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Fête de la Musique
Jeudi 21 juin 2018

Cette fiche est en téléchargement sur montdemarsan.fr et à nous retourner avant le 26 mai :

– soit par courrier :

Boutique Culture
Fête de la Musique 2018
Galerie de l'Office de Tourisme
1 place Charles de Gaulle
40 000 Mont de Marsan

– soit par mail : pole.culture@montdemarsan-agglo.fr et cathy.leblay@montdemarsan-agglo.fr

PRESENTATION GENERALE

NOM DE L'ARTISTE/DU GROUPE :

GENRE MUSICAL :

NOMBRE D'ARTISTES SUR SCÈNE :

SI PRÉSENCE DE MINEUR DANS LA FORMATION, PRÉCISER, AGE :.... ANS ET NOMBRE :....

Avez-vous déjà participé à la Fête de la Musique ? OUI en quelle(s) année(s) ?

NON

CONTACTS (2 personnes - obligatoire)

NOM :

NOM :

ADRESSE :

ADRESSE :

PORTABLE :

PORTABLE :

MAIL :

MAIL :

CONSTITUTION DÉTAILLÉE DU GROUPE (nom/prénom/instrument) :

DÉTAILS DE LA PRESTATION (45 min maximum) :

PRESTATION EN DÉAMBULATION : OUI NON

PRÉCISER LE PROGRAMME :

DURÉE :

HORAIRE DE PASSAGE SOUHAITÉ : choix n° 1 :

choix n°2 :

choix n°3 :

Nous tenterons de respecter un de ces choix.

Les lieux de passage sont en fonction de la prestation et vous seront communiqués ultérieurement

TECHNIQUE SOUHAITÉE :

VOTRE GROUPE EST : SONORISÉ ACOUSTIQUE

VEUILLEZ QUANTIFIER :

MICROS CHANT :.... MICROS INSTRUMENTS :.... NOMBRE DE PRISES ÉLECTRIQUES :....

NOMBRE DE RETOURS :.... NOMBRE DE LIGNES (INSTRUMENTS) :.... NOMBRE DE PIED DE MICRO :....

Tout matériel nécessaire en sus de la fiche technique devra être fourni par les artistes.

DOCUMENTS A NOUS FAIRE PARVENIR :

- Une démo, une biographie, des photos un lien internet , un album, un teaser...
- Une fiche technique (plan de scène...)

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La technique sur chaque scène sera prédéfinie et chaque groupe devra s'adapter aux contraintes du lieu.

Nous ne fournissons pas le backline (instruments, amplis...), ni les moquettes pour les batteries, les praticables spécifiques, les bâches ou parasols....

La prestation est gratuite et aucun défraiement ne sera pris en charge.

Les personnes mineures qui ne sont pas adhérentes à une association ou une école, devront **OBLIGATOIREMENT** fournir une autorisation parentale.

L'autorisation parentale est téléchargeable sur montdemarsan.fr

Les musiciens s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires, en particulier en matière de risques accidentelles et de responsabilité civile, afin que la responsabilité de la Ville de Mont de Marsan ne puisse être mise en cause de quelque manière que ce soit.

A Mont de Marsan le

Signature :